

Point	Favorable	Défavorable	Commentaire
Démocratie locale			
Vote de l'ordre du jour des commissions de quartier. Ceci implique que l'ordre du jour proposé par la Mairie soit connu au moins une semaine avant la réunion, que le bureau puisse proposer des sujets et que des associations représentatives puissent les présenter en commission de quartier.	Ø		Nous sommes favorables au renouvellement du fonctionnement des Commissions de quartier en permettant, par exemple, que l'ordre du jour soit élaboré de manière collaborative entre le Maire de quartier et les habitants, en complément du dialogue actuel avec les Bureaux de quartier.  Ainsi, les habitants pourront faire remonter des sujets à aborder sur la plateforme numérique de concertation je participe toulouse.fr. Si un sujet est proposé par un nombre conséquent de personnes, il sera retenu pour être évoqué en Commission.
Validation des objectifs, contenus, moyens et conclusions de toute « concertation » proposée à la population du quartier.	Ø		Nous souhaitons inscrire la démocratie participative comme marqueur majeur dans le fonctionnement de notre collectivité: toutes nos politiques publiques de proximité seront travaillées avec les habitants pour mieux prendre en compte leurs besoins. Par exemple, les riverains pourront faire entendre leur voix sur le programme des activités artistiques ou sportives de nos équipements municipaux, sur les travaux annuels de voiries et d'entretien des quartiers
3. Consultation et prise en compte des avis sur les projets en périphérie du quartier (Oncopole, Ile du Ramier notamment)	Ø		Nous offrons déjà la possibilité aux Toulousains de participer et de donner leur avis sur les grands projets pour leur quartier ou pour la ville par les consultations que nous organisons dans le cadre des grands projets urbains. Par exemple, nous proposons les mesures suivantes qui contribueront à une plus grande association des citoyens aux projets qui les concernent :
			1. Nous inscrirons la nécessité de concerter dans les délibérations du Conseil Municipal. Quand les délibérations concerneront des projets d'investissement ayant un impact sur la vie des quartiers, elles devront mentionner les moyens de concertation mis en place pour associer les habitants au projet. Les citoyens auront donc une garantie robuste de l'engagement de la collectivité à concerter.
			2. Nous proposerons des conventions citoyennes de quartier pour l'écologie dans la ville.
			3. Nous constituerons des comités de suivi citoyen pour tous les grands projets urbains avec des représentants d'associations de quartier et des habitants tirés au sort qui auront accepté de s'impliquer.
			Vous pouvez consulter l'ensemble de nos mesures sur le site internet moudenc2020.fr
4. Au moins une réunion par trimestre (en comptant celles de préparation des commissions de quartier)	₽	Ø	Les commissions de quartier ont actuellement lieu deux fois par an sans compter les bureaux et les réunions de préparation, laissant une place importante à la démocratie locale. Nous restons cependant à l'écoute des besoins des habitants grâce à la démocratie de proximité que nous avons mis en place avec les Maires de Quartier. Nous pourrons étudier l'opportunité de revoir la fréquence des Commissions de quartier si les besoins des habitants, des comités et associations de quartier se font sentir.



		<u> </u>	
5. Pour maintenir une vie associative forte et autonome, nous demandons la mise à disposition d'un local permanent qui servira de bureau au Comité de Quartier et sera partagé avec d'autres associations qui auraient ponctuellement des besoins de local pour se réunir		Ø	La méthode pratiquée par la collectivité pour la gestion de ses salles est celle de la mutualisation des usages afin qu'elles puissent bénéficier à tous au lieu d'être au bénéfice exclusif de quelques-uns. Nous sommes, cependant, très attachés à faciliter la vie et les démarches des associations. C'est pourquoi, sous ce mandat, nous avons initié la création d'un guichet associatif unique qui offre aussi la possibilité de réserver des créneaux dans les salles municipales.  Dans votre quartier, l'Espace Lafage, rénové, permettra aux associations de bénéficier de salles pour leurs activités. Le futur projet de l'OAP Oasis prévoit, entre autres, la création de nouveaux espaces pour les associations. Nous en définirons les besoins et les contours en concertation avec les associations et les habitants du quartier, et vous pourrez y accéder vous aussi.
6. Le Comité demande à ce que le Maire de quartier ait les moyens de sa fonction et ne cumule pas cette fonction avec d'autres Mairie de Quartier ou des fonctions liées à l'urbanisme (cette dernière fonction créant naturellement des conflits d'intérêt)	Ø	Ø	En instaurant les 20 maires de quartier au début du mandat, nous avons renforcé considérablement la proximité et la démocratie locale. Notre volonté, aujourd'hui, est de conforter encore davantage le rôle des Maires de Quartier. Nous souhaitons que toute décision portant sur les travaux et les aménagements d'un quartier soit prise après que son avis soit recueilli.  Quant au non-cumul des fonctions de Maire de quartier et d'élu thématique, nous y sommes défavorables car nous croyons que ces élus, en alliant proximité et expertise technique, sont de véritables atouts pour les quartiers et développent une expertise précieuse. J'ai été maire de quartier et adjoint à l'urbanisme dans un mandat précédent : cela n'a généré aucun conflit d'intérêt et n'a causé aucun problème dans le dialogue de terrain au titre de la démocratie locale.
Mobilités			
7. Nous demandons en début de mandat un audit des mobilités sur l'ensemble du quartier afin de définir un plan d'action sur le mandat pour en faire un quartier pilote en matière d'équilibre et d'intégration des différents modes de transport. L'étude des déplacements doit obligatoirement précéder les projets de densification urbaine.	Ø.		Dans le cadre du projet Mobilités, nous avons défini de grandes orientations pour faciliter les déplacements dans tous les quartiers que ce soit par le développement des transports en commun (3° ligne de métro, Linéo, Téléo) et des mobilités douces (réseau expression vélo, renforcement et sécurisation du réseau cyclable) tout en favorisant l'intermodalité.  Notre ambition pour les mobilités est forte! Tripler la pratique du vélo en lançant un grand plan pour sécuriser et supprimer les discontinuités du réseau cyclable, en instaurant des zones 30 km/h pour pacifier nos rues Nous travaillerons en concertation avec les habitants et associations pour répondre aux besoins spécifiques de chaque quartier: dans ce cadre, je suis bien sûr favorable à ce que votre quartier bénéficie de ces orientations. Veiller à la cohérence urbanisme / déplacements est une demande logique et pertinente à laquelle je souscris.
Équipements publiques/Espaces verts			
8. Le Comité demande d'une part un projet cohérent de préservation et d'entretien de l'Espace Lafage. Un projet construit avec les habitants et dont la gestion locale sera privilégiée.	Ø		Nous proposons dans notre Projet pour le quartier de la Croix-de-Pierre, de poursuivre la réhabilitation de la Maison Lafage et y développer plus d'activités associatives. Cette nouvelle phase de rénovation de l'Espace Lafage permettra, entre autres, de donner accès à un micro-square qui sera désormais ouvert aux habitants du quartier.



Urbanisme			
12. Sur l'île du Ramier, nous demandons une restitution des espaces publiques privatisés par le restaurant /bar musical « La Centrale ». Nous proposons qu'au prochain renouvellement d'autorisation, l'activité de ce bâtiment soit orientée vers des loisirs diurnes (sport, trampoline, playground, maison de la nature,)		Ø	Nous sommes très attachés à la tranquillité des habitants. C'est pourquoi, afin de limiter les nuisances et favoriser la tranquillité des riverains, nous nous engageons à limiter l'organisation d'événements festifs et/ou bruyants sur l'île du Ramier transformée en poumon vert, pour ne pas générer de nuisance inacceptable auprès des riverains (le long de la digue en particulier).
11. Nous demandons à ce que le financement et le planning précis de la création de la passerelle entre notre quartier et l'île du Ramier soit défini dès le début du mandat de concrétiser ce projet majeur pour la vie sur ce secteur.	Ø		Dans le cadre du projet du Grand Parc Garonne, la passerelle reliant le quartier de la Croix-de-Pierre et l'Île du Ramier est d'ores et déjà programmée et offrira un accès privilégié au futur poumon vert de Toulouse, dédié à la nature, au sport et aux loisirs.  Le projet de passerelle sera présenté, aussi, dans le cadre de la concertation autour du Grand Parc Garonne. La passerelle sera réalisée avant 2026.
10. Notre quartier étant particulièrement pauvre en espaces verts publiques, nous proposons que pour tout projet, particulièrement en bord de Garonne, les zones en aléa inondation/rupture de digue fort ou très fort soient réservés à cette utilisation.	₽		<ul> <li>Nous souhaitons développer encore davantage la nature en ville avec des objectifs ambitieux : un plan de plantation de 100 000 nouveaux arbres, la création de 5 grands parcs et de nouveaux espaces verts dans les quartiers, particulièrement ceux qui sont moins pourvus aujourd'hui Pour le quartier de la Croix-de-Pierre, deux nouveaux espaces verts ouverts aux habitants sont en projet :</li> <li>comme mentionné au point 8 de ce questionnaire, la nouvelle phase de rénovation de l'Espace Lafage permettra, entre autres, de donner accès à un micro-square qui sera désormais ouvert aux habitants du quartier.</li> <li>en parallèle, le projet OAP Oasis prévoit l'aménagement d'une traversée verte jusqu'aux bords de Garonne, qui aboutira sur un espace vert.</li> <li>enfin la future passerelle permettra de relier votre quartier à l'île du Ramier réaménagée.</li> </ul>
9. d'autre part la co-construction d'un nouvel « Espace associatif » moderne situé au centre du quartier appelé à compléter ou remplacer l'Espace Lafage en fonction de son ambition.	₽		Comme mentionné au point 5 de ce questionnaire, le nouvel espace associatif que vous appelez de vos vœux est programmé dans le futur projet de l'OAP Oasis qui prévoit, entre autres, la création de nouveaux espaces pour les associations. Nous en définirons les besoins et les contours en concertation avec les associations, dont la vôtre, et les habitants du quartier.



13. Pour l'OAP OASIS, en cas de défaillance du projet actuel, le Comité demande une analyse sérieuse des possibilités basée sur l'étude des mobilités et prenant en compte les risques d'inondation.	Ø	D'ores et déjà, des garanties autour du projet existent. Le permis de construire modificatif est actuellement à l'étude et pourrait être accordé dans les prochains mois (si le projet est conforme aux règlementations en vigueur et sous réserve des avis et réserves qui pourrait être signifiés). Dès lors que le permis de construire sera accordé, nous engagerons des réflexions pour réaliser une analyse sérieuse des besoins en mobilités du secteur et, plus particulièrement, du quartier.
14. Pour « l'ancien Darty » et autour, le Comité propose que cette zone soit orientée vers des activités tertiaires commerciales de standing liées au sport, la culture et l'entretien du corps. La localisation en bord de rocade, donc facilement accessible et en accès direct aux berges de Garonne en fait une « porte d'entrée » privilégiée pour accéder à la ville par les bords de Garonne.	☑	Nous sommes favorables à une nouvelle destination à cet espace. Cependant, en l'état et en l'absence de porteur de projet sérieux, il est encore trop tôt pour se prononcer sur le type d'activité ou la finalité du lieu. Les habitants seront associés à la démarche autour de cet espace pour que le projet réponde au mieux aux besoins des habitants du quartier.
15. Les très nombreuses constructions terminées ou en cours pèsent sur les effectifs des écoles établissements scolaires du quartier. Nous demandons qu'un bilan soit très rapidement établi pour déterminer les capacités nécessaires. Il est important de ne pas déstructurer l'équilibre des établissements existant, et de ne pas les saturer.	Ø	Tous les projets immobiliers, dans les programmes d'aménagement comme dans le diffus, sont pris en compte pour la vérification des besoins scolaires. Concernant le quartier de la Croix-de-Pierre, le bassin scolaire comprend 2 groupes scolaires : le groupe scolaire Bénézet (écoles élémentaire et maternelle) ainsi que le groupe scolaire Bécanne (école élémentaire et maternelle).  Des travaux importants de rénovation-extension de l'école maternelle Bénézet ont été entrepris par la Mairie en 2019, permettant l'accueil de nouveaux enfants, y compris ceux du programme Oasis et des constructions en cours sur l'avenue de Muret. Sa capacité a ainsi été doublée.  L'extension de l'école élémentaire Bénézet est, quant à elle, programmée dans le cadre de la prochaine programmation pluriannuelle d'investissements, avec une échéance de réalisation en 2023, permettant d'accueillir les enfants sur tout leur parcours scolaire primaire.  Enfin, dans les projections d'inscription en maternelle, en fonction du chiffre des naissances constaté, il est prévu une baisse du chiffre des enfants entrant à l'école maternelle Bécanne.
16. Une part importante du quartier se trouvant sous le couloir aérien de Toulouse-Blagnac, nous demandons d'une part la mise en place d'un couvre-feu nocturne garantissant un repos minimal	Ø	La tranquillité des nuits des Toulousains est une nécessité, c'est pourquoi nous demandons la suppression des vols commerciaux à l'aéroport entre minuit et 6h du matin.



17. Une part importante du quartier se trouvant sous le couloir aérien de Toulouse-Blagnac, nous demandons d'autre part, un moratoire sur les constructions de logements collectifs dans la zone « D » du Plan d'Exposition aux bruits jusqu'à la prochaine mise à jour de ce plan (à l'étude actuellement)	Ø		Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est actuellement en révision. La collectivité y est associée mais les travaux démarrent à peine.  Nous pouvons cependant nous engager sur 2 points :  1- Dès maintenant, dans l'instruction des PC de logements collectifs sur VT, nous signifierons aux promoteurs lors des revues de projet et des études avant-projet, qu'en attente de la fin de la révision du PEB, tout projet est suspendu. Nous pouvons nous appuyer sur l'avis de l'Etat et sur une application par anticipation du futur PEB.  En ce qui concerne les ZAC, une petite dizaine sont impactées par la courbe D. Il faudra donc sans doute différencier nos engagements entre l'urbanisme diffus (tout projet sera suspendu le temps de la révision du PEB) et le maîtrisé, où nous pourrons mieux garantir la prise en compte de mesures acoustiques.  2- Nous inscrirons, sur le périmètre de la courbe D, des règles très restrictives dans la 1ère modification du PLUiH.
---	---	--	--